CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE PUBLEC

Les présentes sont conclues entre :

- Le site Publec.net,
- et entre toute personne physique souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par Publec, ci-après nommée le Client.

ARTICLE 1: OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de Publec toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au service Publec en connaissance de cause.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions techniques dans lesquelles le Client s'engage auprès de Publec. Les présentes conditions générales de service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par Publec sont applicables.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

Publec est un service de stockage dématérialisé accessible via le réseau internet à partir de divers équipements (PC, téléphones portables, tablettes...) et par l'intermédiaire duquel le Client peut partager des données au sein de sa sphère privée.

Il est ici rappelé que le Service est un espace de stockage distant. Le Service permet également la publication de contenus via la création d'adresses URL par laquelle le Client peut donner accès à ses contenus. Le Service s'apparente alors à un service de communication au public en ligne au sens de la loi.

La création du compte du Client doit être effectuée sur le site https://www.publec.fr., il lui sera demandé de créer son compte client et de choisir le mot de passe qu'il associe. Par ailleurs, le Client recevra un courriel lui demandant de confirmer l'activation de son compte Publec. Le Client devra cliquer sur le lien renseigné dans le courriel, à défaut d'activation sous sept (7) jours, Publec procédera à la suspension du Service et à terme à la suppression des données. Le Client renseigne une adresse électronique qui sera utilisée pour identifier son Service Publec.

A compter de la création du compte du Client, le Service est activé et l'espace de stockage est automatiquement créé.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE de Publec

La responsabilité de Publec ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Publec au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève,

boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Publec ("Cas de Force Majeure"), alors Publec, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration du site WEB.
- mauvaise utilisation du Service par le Client ou par les utilisateurs auxquels il a permis l'accès à son espace de stockage, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe créé par le Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Publec n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers titulaires de droits,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.
- non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

L'offre étant gratuite, aucune réparation financière ne sera dues par Publec en cas de défaillance du service. Aucune action de responsabilité ne pourra être introduite à l'encontre de Publec.

De même, l'ensemble des coûts pouvant intervenir pour la récupération de données demeure à la charge exclusive du Client. La responsabilité de Publec ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de la perte ou de la détérioration de Données du Client ou des utilisateurs ayant accès à son espace de stockage. Publec n'assume de même aucune responsabilité quant à la diffusion des données stockées par le Client ou ses utilisateurs autorisés.

Publec n'a pas vocation à connaître la nature des données stockées par le Client, en ce sens Publec décline toute responsabilité quant aux données pouvant être stockées, transférées ou échangées par l'intermédiaire du Service. Parallèlement, Publec se réserve la faculté de vérifier la conformité de l'utilisation faite par le Client du Service et dans ce cadre de vérifier la nature des Données transférés, stockés ou échangés par le Client. Dans cette hypothèse, si des contenus inappropriés sont identifiés par Publec, le Service du Client sera immédiatement suspendu et résilié de plein droit.

Publec se réserve la possibilité de procéder à des opérations de maintenance sur l'infrastructure Publec. Le Client reconnaît que le Service pourra être indisponible pendant toute la durée de cette opération de maintenance. Publec s'efforcera dans la limite du possible de limiter la durée et les perturbations générées par ces opérations.

De même, Publec se réserve la possibilité de prendre toute mesure de limitation susceptible de

garantir la pérennité de l'Infrastructure, à titre non exhaustif : limitation de la bande passante, interruption de téléchargements montants ou descendants...

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. Publec dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe générés par le Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de Publec.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par lui-même, les membres de son entourage ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers (droit à l'image, droit au respect de la vie privée...) et s'assure à ce titre que les données stockées par lui-même ou par les utilisateurs autorisés respectent ces dispositions. Le Client demeure seul propriétaire des données et fichiers qu'il transfère et/ou stocke sur le Service. Le Client s'interdit de transférer, stocker, copier, partager des données pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droit.

Le Client s'interdit d'utiliser de stocker et/ou partager de contenus de nature à porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, incitatifs à la haine raciale, négationnistes, révisionnistes, violents, obscènes, diffamatoires, zoophiles, pédopornographiques, pornographiques...

Le Client se porte fort du respect des engagements pris au titre des présentes par les utilisateurs auxquels il permet l'accès à son espace de stockage.

Le Client s'engage à vérifier que les transferts de fichiers effectués par l'intermédiaire du site sont effectivement réussis. Publec décline toute responsabilité en cas d'échec lors de la procédure de transfert ou de téléchargement de fichiers à destination de l'espace de stockage du Client. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions requises pour vérifier qu'un fichier transféré est bien stocké sur le Service et qu'il n'est pas compromis ou altéré. De même, le Client reconnaît qu'il pourra être amené à transférer de nouveau un fichier dans l'hypothèse où son précédent transfert aurait été interrompu.

Publec ne peut garantir le dépôt de fichier dont la taille est supérieure à 2 Go. Publec invite le Client désireux de mettre en ligne un fichier de cette taille à prendre contact avec l'assistance technique pour connaître la méthode la plus efficace pour réaliser cette opération. Publec rappelle au Client que l'utilisation du Service par l'intermédiaire de l'internet mobile peut faire l'objet d'une facturation par son opérateur téléphonique, ce qu'il appartient au Client de vérifier. Publec décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'utilisation du Service par le Client entraînerait une facturation par un autre opérateur tiers au présent contrat.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour Publec de décâbler et/ou

d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels Publec pourrait prétendre.

Le Client s'interdit toute utilisation commerciale du Service, de même il s'engage à utiliser le Service en bon père de famille.

Le Service se destine au grand public, de ce fait il n'a pas vocation à faire l'objet d'une utilisation professionnelle.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de Publec. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de Publec à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir Publec de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre Publec et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer Publec dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe. Le Client, pour tout contact avec Publec, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

ARTICLE 5 : PUBLICATION DE CONTENUS

Pour pouvoir bénéficier de la fonctionnalité permettant de publier ses contenus, le compte Publec doit avoir été activé conformément aux dispositions de l'article 2 des Présentes.

A compter de la validation de cette étape, le Client peut communiquer les contenus de son choix à ses proches. Il détermine seul la durée d'accès aux dits-fichiers et assume l'entière responsabilité de cette publication. De même, le Client s'interdit toute publication de contenus pour lesquels il ne serait pas titulaire de l'ensemble des droits et/ou de l'autorisation des ayants droit. Publec se réserve la possibilité de suspendre sans préavis toute publication de contenus faisant l'objet d'une réclamation ou notification.

De même, s'il apparaît que les fichiers mis à disposition représentent un risque en termes de sécurité (fichier malveillant...). L'Indexation des contenus publiés par les tiers est strictement interdite, Publec se réserve la possibilité de prendre toute mesure technique ou juridique requise pour faire cesser cette activité.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

Publec rappelle au Client que dans le cadre du Service, Publec sera amenée à conserver un ensemble de données personnelles pour répondre à ses obligatoires réglementaires et judiciaires.

A ce titre, les informations telles que « nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphones, adresses IP de connexion » seront conservées par Publec pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à douze mois à compter de l'expiration du Service. Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Publec s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous

réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales d'Publec peuvent y avoir accès.

Le Client reconnaît également que Publec peut être amenée à communiquer ses informations à la demande d'autorités administratives, réglementaires ou judiciaires. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique : webmaster@publec.net.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement Publec.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Publec s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de Publec peuvent également y avoir accès.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable du respect par ses soins de l'ensemble des règles résultant de la loi Informatique et Libertés. A cet égard, en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnelle qu'il pourrait être amené à traiter dans le cadre de l'utilisation du Service, il s'engage à procéder, auprès de la CNIL, à toute démarche appropriée et à assurer l'information des personnes concernées.

ARTICLE 7 : SECURITE ET CONFIDENTIALITE

Publec s'engage à mettre en place toutes les mesures requises pour garantir la sécurité des données du Client.

Publec a pris l'ensemble des mesures techniques nécessaires à la préservation de la confidentialité des données du Client.

Publec s'engage à ne pas intervenir sur les données du Client en dehors de la faculté de dupliquer les contenus de l'espace de stockage au sein de l'infrastructure à la seule fin de garantir la redondance du Service en cas d'interruption éventuelle.

ARTICLE 8 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

- Le contrat est valable a minima dans la limite de un (1) an suivant la dernière utilisation du service par le Client.
- Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.
- Le contrat est résilié de plein droit et sans préavis en cas de manquement par le Client à une obligation essentielle aux présentes.
- Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de demander la suppression de son Service par l'intermédiaire d'une demande express à l'adresse webmaster@publec.net

- Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.
- Publec se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement d'Publec. Dans la mesure du possible, Publec informera préalablement le Client. En cas de nécessité.

Publec se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

ARTICLE 9: CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société Publec, et extérieure à ses moyens techniques. Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par Publec :

- s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux présentes conditions générales ;
- si Publec reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, dès lors que le caractère signalé apparaît comme illicite ou de nature à engager la responsabilité d'Publec;
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

ARTICLE 10 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de Publec toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Publec se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

ARTICLE 11: TOLERANCE

Le fait que Publec ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par Publec à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 12: MODIFICATIONS

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que Publec peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL https://www.publec.net ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 13: LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.